



## Arnaque xxx, prélèvements non consentis

Par **mike69400**, le **01/03/2013 à 18:33**

Bonjour,

J'ai eu l'occasion d'aller par hasard sur le site bidwiz et depuis je m'aperçois qu'il y a un prélèvement de 59,99 € par mois. Comment interrompre ce prélèvement que je n'ai pas demandé, voire le remboursement des sommes perçues ?

Merci de vos réponses.

Par **chaber**, le **01/03/2013 à 18:39**

bonjour

un merci pour les réponses n'est pas de trop

Ce site est situé aux îles Caïman peu de chances de récupérer les sommes que vous avez acceptées

extrait du règlement

6.1. BiDWiZ offre une souscription à un abonnement mensuel qui est renouvelable par reconduction pour 59.99 € par mois

6.2 Période d'adhésion minimale de 3 mois: Toutes les cotisations des membres sont obligatoires pour une période minimale de 3 mois («période d'adhésion minimale»).

6.3. Annulation:Après votre période d'adhésion minimale, vous (ou BidWiz) pouvez toujours annuler votre adhésion en envoyant un courriel a: [fr-support@bidwizeu.com](mailto:fr-support@bidwizeu.com). S'il vous plaît indiquer vos identifiants et E-mails à toute demande.

Après 7 jours d'essai a partir de la date de votre adhesion , les frais mensuels d'adhesion s'appliquent. .

6.4. Politique de remboursement: S'il vous plaît noter que les frais de toutes sont non-remboursables. Instructions concernant l'annulation doit être traitée dans les 3 jours ouvrables après réception de la demande.

Il faut contacter votre banquier, vous pourrez peut-être vous faire rembourser ces prélèvements.

Par **barb'**, le **15/08/2014** à **16:43**

Bonjour

Chez Budwiz j'ai investi 20€ a l'ouverture d'un compte chez eux, pour des enchères...Le souci est que je ne peux jamais enchérir , c'est toujours trop tard ??

Visiblement c'est un site d'arnaque , d'après vos commentaires !!

Il y a t-il moyen de récupérer cet argent ? et comment ?

Merci a vous de m'aider rapidement, si possible

Par **mireli**, le **13/10/2014** à **17:31**

bonjour, je suis allé enchérir sur le site bidwiz.j'ai versé la somme 20 euros par prélèvement sur ma carte bancaire.ensuite on a prélevé sur mon compte 3 fois 59,99 euros sans avoir donné l'autorisation de prélèvement .ensuite j'ai fait opposition auprès de ma banque.J'aimerais récupérer mon argent,que dois je faire?

Par **duchesse113**, le **25/11/2014** à **19:17**

Bonjour,

J'ai une carte rechargeable, je mets le montant dont j'ai besoin dessus, donc c'était pour savoir si vous avez reçu votre colis ?

Par **Kenzovero**, le **04/07/2016** à **23:52**

Bonjour,

Je viens de m'inscrire sur bidwiz. Vu vos commentaires, j'ai demandé une annulation de mon compte avant les 7 jours. Est-ce que ma demande a des chances d'être prise en compte ?

Merci de me répondre.